

La diversité générique a-t-elle caractérisé une période de la littérature belge ?

Sophie Piron

GIREIL - Université du Québec À Montréal
C.P. 8888, Succ. Centre-Ville, Montréal H3C 3P8 - Québec - Canada

Abstract

This research paper certifies the existence of a polygraphic period in the history of Belgian literature. Broadly speaking, polygraphy happens when the publications of a writer split into different literary genres. In order to state the fact, a database has been settled: the bibliography of French-speaking Belgian writers has been analyzed through a classification of literary genres. This eventually permits to classify the writers into two sets, the ones who have a polygraphic profile and those who have not. The evolution of both sets points out one period of a polygraphic attitude.

The descriptive statistics have shown flexibility in the manipulation of the concept of polygraphy and so in the manipulation of data. In this descriptive perspective, polygraphy is examined through several criteria and their interconnection. These are essentially the number of literary genres per writer and the relation between the blocks of genres inside the set of publications done by one writer. This method brings to light the years 1900-1920 as being the period of a polygraphy trend in the Belgian literature history.

Résumé

Cet article atteste l'existence d'une période pendant laquelle la littérature belge d'expression française s'est particulièrement distinguée par la polygraphie. Le terme renvoie à un phénomène de diversité générique au sein des publications des écrivains. La banque de données pour cette étude est la *Bibliographie des écrivains français de Belgique* qui a été examinée sous l'angle des genres littéraires. Cette classification a permis de répartir les écrivains en deux ensembles : ceux qui présentent un profil de polygraphe et ceux qui ne présentent pas ce profil. L'évolution de ces deux attitudes de publication dévoile une période très polygraphe dans la littérature belge.

La statistique descriptive est suffisamment flexible pour manipuler le concept de la polygraphie et les données concernant ce phénomène. Celui-ci a été décelé au moyen de plusieurs critères qui sont essentiellement le nombre de genres littéraires abordés par chaque écrivain, et les relations de poids entre les divers types de genres. Cette méthode a permis de désigner les années 1900-1920 comme la période au cours de laquelle une tendance à la polygraphie s'est exprimée dans la littérature belge.

Mots-clés : genres littéraires - polygraphie - littérature belge - statistique descriptive - analyse bibliométrique.

1. Introduction

1.1. Hypothèse

Notre étude cherche à déterminer si la littérature belge d'expression française s'est caractérisée par la polygraphie à une période de son histoire. Le terme "polygraphie" est un néologisme d'emploi qui décrit la situation dans laquelle un écrivain a publié des ouvrages appartenant à différents genres littéraires. En d'autres mots, la polygraphie renvoie ici à une pluralité qui s'exprime au niveau formel et non au niveau du contenu¹.

¹ Notre définition est différente de celle qui est proposée par les dictionnaires. Ceux-ci définissent la polygraphie sur un plan uniquement thématique : "auteur qui traite de sujets nombreux et variés, le plus souvent de caractère didactique, sans être spécialiste." (*Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du*

La recherche que nous avons menée avait pour but d'infirmier ou de confirmer un phénomène qui n'avait été jusqu'à présent que constaté de manière très sporadique et très intuitive. En effet, au cours des cinquante dernières années, quelques rares spécialistes de la littérature belge (quatre à notre connaissance) ont soulevé le fait que les écrivains des années 1925-1950 approximativement semblaient ne pas avoir limité leur carrière à la pratique suivie d'un seul genre littéraire. Cette tendance a été décelée pour la première fois en 1949 par Romain Sanvic (Bindelle, 1949) d'une part et Raymond Bindelle (1949) d'autre part. Plus tard, Marcel Thiry (Charlier & Hanse, 1958) puis Henri Chopin (1986) feront la même remarque. La question n'a pas éveillé davantage de réflexions et est demeurée dans un flou tant définitionnel que chronologique. Les imprécisions qui nimbent le phénomène sont dues à la difficulté de le cerner si l'on ne pose sur lui qu'un regard littéraire. D'où l'intérêt de l'approche quantitative que nous proposons.

Notre article traite en premier lieu des problèmes que pose la constitution du corpus pour cette étude. Dans la deuxième section, nous attestons la polygraphie dans la littérature belge au moyen d'un critère de diversité et d'un critère de répartition. Dans la troisième partie, nous examinons plus particulièrement les diverses facettes du phénomène au cours de son évolution, au travers des critères d'étendue et d'intensité. Enfin, nous présentons nos conclusions en proposant les causes sous-jacentes à la polygraphie. Notre étude rompt avec l'analyse traditionnelle menée en littérature en offrant des outils qui permettent une formalisation des intuitions en histoire littéraire.

1.2. Constitution de la banque de données

Pour mettre notre hypothèse à l'épreuve et obtenir des résultats probants, la démonstration requerrait un corpus étendu. Il fallait par ailleurs être en possession de la bibliographie de chaque auteur et connaître le genre littéraire de chacune de ses publications². Ceci nous permettrait d'opposer les auteurs polygraphes aux non-polygraphes et d'examiner ensuite l'évolution de ces deux ensembles au cours du temps.

La *Bibliographie des écrivains français de Belgique* est la référence en littérature belge. Malheureusement, les cinq tomes publiés à ce jour n'indiquent pas systématiquement le genre des ouvrages. Cette attitude est en accord avec les règles bibliographiques qui obligent à n'indiquer cette information que si la dénomination du genre figure sur la couverture du livre. C'est ainsi que plus de mille titres (un sixième du corpus) étaient inclassables. La première étape de notre travail fut donc d'obtenir ces renseignements manquants. Pour ce faire, nous avons consulté chaque livre dont le genre nous était inconnu, de façon à déterminer son appartenance formelle³. Nous avons ainsi constitué une banque de données qui se présente

XX^e siècle (1789-1960), Gallimard, 1988.) Le terme possède aussi une connotation péjorative puisqu'il peut désigner un "auteur qui, n'étant pas spécialiste, écrit sans originalité sur des matières variées." Je n'adopterai aucune de ces deux définitions dans le présent travail.

² Nous n'avons considéré que les publications en volume et non celles en catalogue pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'il arrive généralement que la diffusion en revue précède celle en volume. Ensuite, les catalogues forment un pan de l'institution littéraire que nous n'avons pas choisi d'étudier ici. Enfin, et surtout, un écrivain n'est reconnu comme tel que lorsqu'il écrit "des livres". La définition du livre prend dès lors beaucoup d'importance dans la constitution du champ d'investigation. Nous avons eu recours aux règles catalogographiques que définit J.-M. Culot (1958) : "Nous entendons par "ouvrages" : les monographies, les ouvrages écrits à parité de collaboration (jusqu'à trois auteurs), les tirés à part comportant plus de dix pages et dotés d'une pagination indépendante" (Culot, t.3, xi).

³ Une clarification des classes génériques traditionnelles forme une excroissance théorique à la constitution de la base de données. Elle dépasse le sujet de cet article. Nous nous limitons à indiquer ici quels sont les genres littéraires : le roman, le conte, la nouvelle, le théâtre, la poésie, les aphorismes, l'essai, le récit de voyage, les mémoires et l'autobiographie. Et aussi un genre hybride lorsque les écrivains combinent plusieurs genres à l'intérieur d'une publication, tout en les gardant séparés les uns des autres.

sous la forme d'une liste de bibliographies génériques. Autrement dit, à chaque genre littéraire abordé par un écrivain, correspond le nombre de publications effectuées dans ce genre et leurs dates respectives. Nous posons tous les ouvrages en unités équivalentes car le but de notre recherche n' est pas de juger les œuvres pour leur valeur artistique ou pour le temps consacré à leur écriture. En effet, "la statistique bibliographique considère le livre extrinsèquement" (Estivals, 1970), par rapport à des classifications préexistantes : ici, les genres littéraires. Nous cherchons seulement à voir dans quelle mesure un auteur se consacre à une esthétique de genre.

Notre base de données comprend 465 écrivains. Ils ont été ventilés dans cinq périodes qui s' échelonnent de 1830 à 1960. Puisqu'un écrivain ne se définit comme tel qu' à partir du moment où il publie, il faut tenir compte des dates de parution de ses ouvrages pour le situer dans le

Même si la définition d'un genre varie au cours du temps, on peut affirmer que celle-ci reste prototypique. Les changements qui peuvent avoir eu lieu ne sont pas radicaux, surtout sur la période regardée (un peu plus d'un siècle). D'ailleurs, l'attention que nous avons portée aux archigenres a pour but de dépasser les concepts plus mouvants des genres pour s'attacher aux attitudes fondamentales d'écriture.

temps Nous avons ainsi calculé pour chaque auteur un indice de localisation à tendance centrale grâce à la moyenne des dates de ses publications. Les périodes de notre corpus ne coïncident pas toutes avec la périodisation de l'histoire littéraire. La raison est simple : notre chronologie ne suit pas de critère esthétique mais a pour but de cerner avec précision la phase qui se caractérise plus particulièrement par la polygraphie.

La première période couvre les années 1830 à 1880. Le manque de représentation en explique l'étendue car la *Bibliographie des écrivains français de Belgique* ne dépouille cette époque que très schématiquement. Les coupes suivantes procèdent par tranches de vingt ans et sont plus fournies.

2. Attestation de la polygraphie chez les écrivains

2.1. Critère de diversité

La diversité renvoie au nombre de genres littéraires qu'un auteur a abordé au cours de sa carrière. Ce critère définit la polygraphie au sens large et s'applique à toute la base de données. Il permet de considérer pour chaque période l'extension générique maximale que les bibliographies présentent, mais également les dimensions les plus souvent rencontrées.

Les données ci-dessous (tab. 2) montrent une évolution gaussienne qui s'échelonne de 1830 à 1960. La pointe se situe à la période 1901-1920 et régresse ensuite progressivement. Ceci signifie que les écrivains de cette époque ont tendance à aborder davantage de genres que dans les autres périodes. Le seuil est haut placé puisqu'il se situe de façon majoritaire à quatre, voire même à cinq genres. Ces chiffres attestent l'existence d'une polygraphie marquée au cours des années 1901-1920. Le nombre de genres abordés par la plupart des écrivains régresse immédiatement — et fortement — après avoir atteint son sommet. Dès 1921-1940, le plafond passe à deux genres. Cette évolution s'accroît au point que la dernière période est essentiellement monographe : elle présente les valeurs les plus élevées pour les œuvres à un ou deux genres seulement.

Tableau 2. Le nombre de genres littéraires par auteur, par période.

À l'intérieur de chaque période, l'analyse des combinaisons de genres les plus larges permet de confirmer la tendance à la polygraphie. Les auteurs des années 1830-1880 se manifestent par l'indistinction quant au nombre de genres sacrifiés, mais ne pratiquent pas d'aussi larges combinaisons que leurs successeurs. Leurs œuvres ne totalisent pas plus de cinq genres. Entre 1901 et 1940, les combinaisons sont élevées et bien représentées jusqu'à six genres. Et après 1940, les auteurs se consacrant à un grand nombre de genres sont en très nette diminution.

Si l'on s'intéresse aux grandes catégories génériques que sont les archigenres⁴, les données tendent vers les mêmes conclusions :

⁴ Ici encore, nous ne citerons que les catégories, qui sont au nombre de cinq : l'archigenre épique (roman, conte, nouvelle), l'archigenre dramatique (théâtre), l'archigenre lyrique (poésie et aphorismes), l'archigenre mnémique (récit de voyage, mémoires et autobiographie) et l'archigenre logique (essai).

Tableau 3. Le nombre d'archigenres par auteur, par période.

De 1881 à 1940, la tendance à aborder de nombreux archigenres reste élevée. Dès 1921-1940, le seuil majoritaire atteint un plateau entre deux et trois archigenres, ce qui prépare la régression de la période 1941-1960. Les années qui se manifestaient comme les plus polygraphes au niveau des genres se démarquent également à ce point de vue plus fondamental, celui des archigenres. La période 1901-1920 présente effectivement une représentation importante de deux à quatre archigenres : 22% des écrivains se consacrent encore à quatre archigenres, alors que le seuil majoritaire est à trois. Au contraire, la période 1881-1900 dont la majorité des auteurs se consacre également à trois archigenres, n' est plus représentée dans la catégorie suivante qu' à 17%.

2.2. Critère de répartition

Au sens large, un écrivain est polygraphe lorsqu' il a publié dans au moins deux genres littéraires différents. Mais cette définition doit être prolongée sous peine de n' aboutir à aucune conclusion exploitable. Car s'y limiter reviendrait à accepter un auteur qui aurait écrit deux romans et un essai ou 12 recueils de poésie et 2 autobiographies. Il est préférable par conséquent de se diriger vers une définition qui prenne en considération et le nombre d' œuvres et la répartition entre les genres.

Un indice de dispersion comme l'entropie ne permet pas une telle souplesse pour attribuer la qualité de polygraphie à un auteur. Travailler à partir de cette mesure du désordre implique de diviser le corpus par nombre de genres abordés et de n'examiner qu'une subdivision à la fois. En effet, des entropies calculées à partir de deux données n' aboutissent pas aux mêmes ordres de mesures que d' autres calculées, par exemple, à partir de trois indices. De plus, face à ces diverses séries de nombres, il faut à chaque fois déterminer le seuil de polygraphie. La décision se révèle particulièrement difficile, pour ne pas dire impossible, dans les catégories au-delà de deux genres. Et cela parce que l' entropie calcule l' écart par rapport à un modèle de répartition parfaite entre les éléments. Ainsi, certains écrivains —intuitivement considérés polygraphes— obtiennent une entropie très basse parce qu' ils présentent une répartition peu élégante, telle que six recueils de poésie et huit pièces de théâtre, mais un roman et un conte. Dans ce cas, l' écart par rapport à la répartition idéale (quatre publications dans chaque genre) est trop important. Cet écrivain est polygraphe, mais à deux genres alors qu' il a publié dans quatre domaines différents. Or l' entropie doit être calculée à partir de l' ensemble des éléments. Par conséquent, ce calcul ne permet pas de dégager tous les cas de polygraphie.

La statistique descriptive permet plus de souplesse face à un concept polymorphe tel que celui étudié ici. Elle permet également de poser des critères de définition. Ainsi, la polygraphie ne sera évaluée que sur des productions totalisant au moins dix œuvres. Juger de la répartition en-deçà de ce seuil, même s' il est relativement arbitraire, devient incertain. Par ailleurs, les genres abordés devront être convertis en pourcentages pour permettre d' apprécier leur distribution. Le seuil de polygraphie a été fixé à des rapports de l'ordre de 30% - 70% (mais pas en-deçà) entre

les groupes de publications⁵. Cette définition tient compte des répartitions généreuses qui ne présentent pas pour autant de distribution équitable. La répartition s'apprécie d'abord au niveau des genres :

⁵ Lorsque les genres abordés sont plus nombreux, on pondère la valeur de chaque classe de publications par rapport à la catégorie la plus exploitée, ramenée à 70.

La polygraphie semble avoir été un choix d'écriture majoritaire durant les vingt dernières années du XIX^e siècle. Mais, neuf individus, est-ce vraiment représentatif, surtout en comparaison avec le nombre d'auteurs des périodes postérieures? On peut en tout cas dire avec certitude que les écrivains belges du début du XX^e siècle se partagent équitablement entre deux choix de carrière. Et c'est à partir des années 1920 que la tendance s'inverse en défaveur de la polygraphie. Les deux dernières périodes sont uniformes dans leur approche du phénomène.

Pour mieux apprécier le degré de diversité des publications, nous pensons qu'il faut dans un deuxième temps examiner les œuvres sous un angle plus général que celui des genres littéraires. La transposition des données en archigenres, c'est-à-dire en familles de genres, permet de vérifier si la répartition décelée est le fait d'une diversité superficielle ou profonde. On peut en effet se demander si les auteurs polygraphes publient dans des genres très différents (par exemple, théâtre et poésie) ou s'ils se cantonnent dans des classes assez semblables (par exemple, romans et nouvelles). Pour vérifier cette hypothèse, le critère de répartition a été appliqué aux bibliographies, classées cette fois par archigenres.

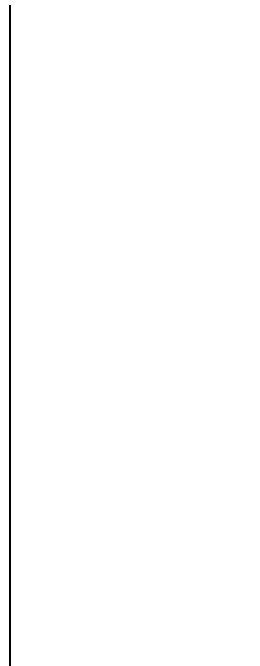
Au vu des données, on peut conclure que les auteurs sont restés stables face à la polygraphie. Leur exploitation générique est suffisamment différenciée pour s'exprimer dans les mêmes proportions à un niveau d'écriture fondamental. Il faut souligner que seul l'échantillon de la période 1881-1900 montre une légère régression du phénomène. Ceci a pour conséquence de définitivement détacher les années 1901-1920 comme le pic de la répartition polygraphe.

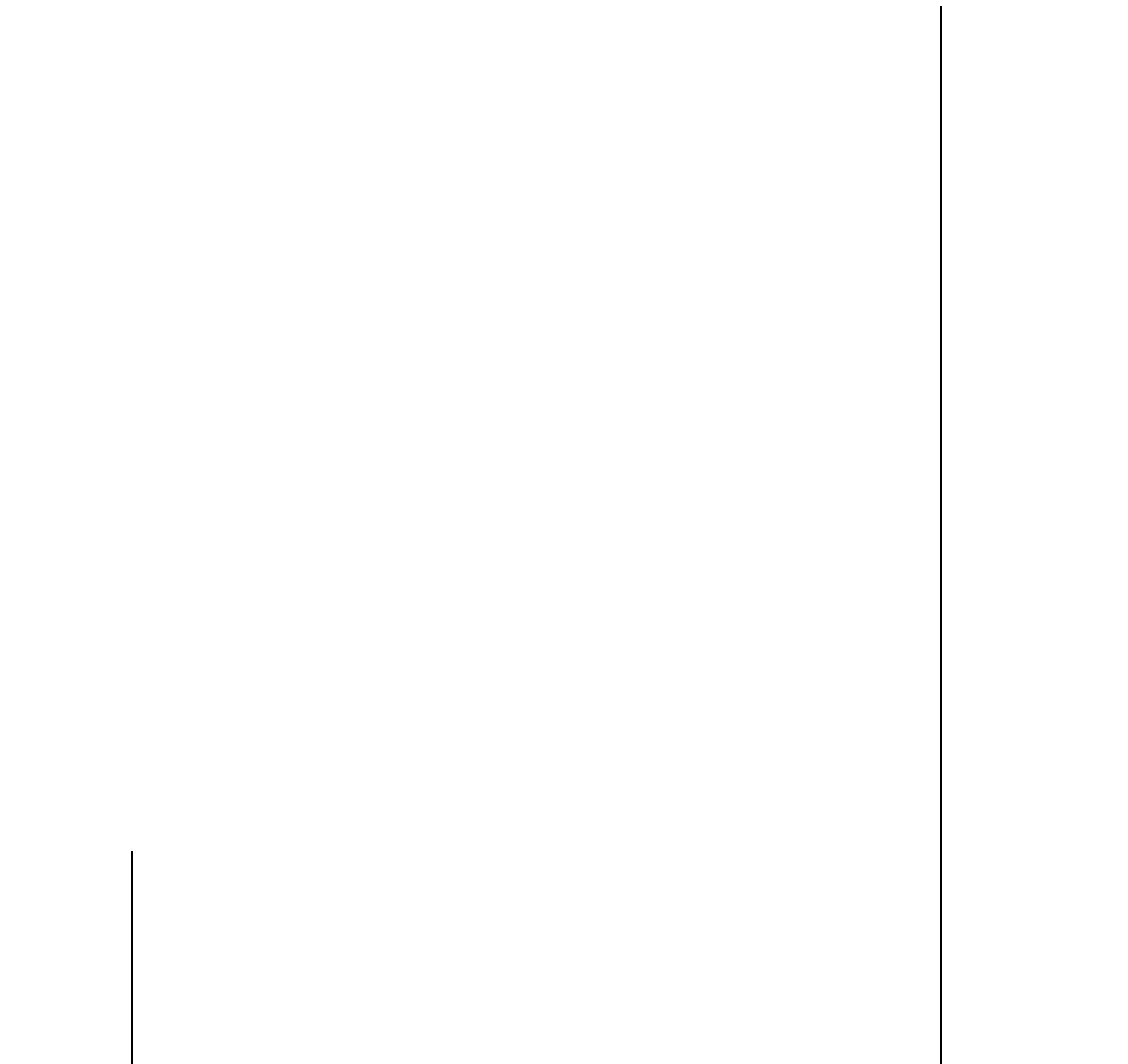
3. La polygraphie au cours du temps

3.1. Critère d'étendue

Pour prolonger l'analyse, nous examinons ici les dimensions que la répartition générique a prises dans chacune des coupes chronologiques de notre base de données. L'étude se centre donc à partir de cette section sur les auteurs polygraphes découverts en 2.2., de façon à déterminer si ces choix de publication ont pris des aspects divers avec le temps

On constate (tableau 6, page suivante) que parmi tous les écrivains, ceux de la période 1901-1920 sont proportionnellement les plus nombreux à être polygraphes à deux genres. Ils exploitent préférentiellement deux catégories (65% d'entre eux), même s'ils publient dans un éventail formel plus large puisque beaucoup d'œuvres de cette époque totalisent 4 ou 5 genres littéraires (cf. 2.1.). L'étendue de leur polygraphie est d'ailleurs assez bien distribuée de 3 à 4 genres, ce qui n'est pas le fait des autres coupes chronologiques. En particulier, la période qui couvre les années 1921 à 1940 montre que les choix d'écriture régressent graduellement vers des distributions polygraphes moins larges (2,5% pour des répartitions au-delà de trois blocs). En même temps, les proportions se font plus fortes puisqu'elles se concentrent dans les catégories de deux ou trois types formels. Mais malgré cela, la polygraphie à deux genres conserve la majorité. La diminution de l'étendue se poursuit au cours de la période 1941-1960 : les œuvres montrent des rapports polygraphes qui n'excèdent pas trois genres. La préférence pour une distribution entre deux classes de publications se fait plus nette qu'à la période précédente et achemine ainsi le phénomène vers sa fin.





*Tableau 6. L'étendue de la polygraphie en genres.*⁶

⁶ Ces données ont été obtenues en convertissant les rapports entre la valeur maximale (ramenée à 70) et chacune des autres valeurs. Il faut travailler sur un rapport à la fois. Comme pour le critère de répartition, les poids de distribution ne doivent pas descendre sous la barre des 30% - 70% (pour le bloc le plus exploité).



Ici encore, il faut s'interroger sur l'expression profonde du phénomène en examinant les attitudes d'écriture. On constate que pour toutes les périodes, la polygraphie présente une étendue réduite lorsque l'on s'attache aux archigenres. Cette fois, les valeurs ne dépassent pas trois types formels et les écrivains publient majoritairement dans deux archigenres, quelle que soit la période. La voracité générique du début du siècle (cf section 2.1) se révèle être une tendance à répartir les publications dans deux groupes formels : 77% des auteurs polygraphes le sont à deux archigenres. Au contraire, les écrivains des périodes suivantes — qui ont des profils en général moins diversifiés que ceux de leurs prédécesseurs — sont un peu plus nombreux à répartir leurs publications entre trois formes d'écriture (33% des polygraphes le sont à trois archigenres).

3.2. Critère d'intensité

Ce critère considère lui aussi les auteurs polygraphes, mais il examine en particulier les poids entre les deux rapports les plus forts⁷. Les types de répartition sont présentés dans le tableau 8.

Les deux coupes chronologiques au cours desquelles la grande majorité d'écrivains présentent des carrières parallèles dans au moins deux genres différents sont les périodes 1901-1920 et

⁷ Il s'agit de prendre la valeur maximale x (ramenée à 70) et de pondérer la valeur attestée qui lui est juste inférieure. Les poids situés entre 30 et 45 par rapport à 70 sont d'une intensité de polygraphie dite normale, tandis que les poids au-delà de 45 sont d'une intensité de polygraphie forte (En fait, ce rapport de force revient à un rapport de presque 65% de la valeur maximale, alors qu'un rapport de type 30-70 équivaut à un peu moins de 45% de la valeur maximale). Cette différence de traitement repose sur le fait qu'à partir de ce seuil, nous estimons que la répartition entre les genres s'apparente à la poursuite d'une double carrière littéraire. L'une des deux peut constituer la carrière principale, mais il est aussi possible que les deux carrières soient totalement parallèles —parallèles en nombre de publications et/ou parallèles dans le temps. Il se peut que certains auteurs se consacrent à plus de deux carrières à la fois, mais nous ne cherchons ici qu'à évaluer la force de la polygraphie au cours de son évolution.

1921-1940. C'est d'ailleurs au cours de cette dernière période que la tendance est la plus forte (72% des écrivains sont *fortement* polygraphes). Pour les auteurs des années 1901-1920, la publication dans un large éventail de genres semble avoir été un peu plus prioritaire que la spécialisation dans plus de deux filières génériques à la fois (65% au lieu de 72%). C'est aussi ce que nous apprend le critère d'intensité en répartition archigénérique. À ce niveau d'abstraction, la polygraphie intensive est le choix le plus fréquent entre 1901-1920 (73% des écrivains polygraphes) car les exploitations multiples des genres amènent à leur regroupement au sein des archigenres. Le pourcentage est devenu plus fort que pour les auteurs de la période suivante. Il a aussi augmenté alors que la proportion d'œuvres intensivement polygraphes a quelque peu diminué entre 1921-1940.

4. Conclusion

Le critère de diversité désigne la période 1901-1920 comme celle qui exploite le plus fréquemment un grand nombre de genres et d'archigenres. Le critère de répartition a décelé les mêmes années comme étant celles où les publications présentent un assez haut degré de distribution entre des genres qui sont aussi des attitudes d'écriture fondamentalement différentes. Les années 1901-1920 peuvent être qualifiées de polygraphes car les différents critères mis au point pour déceler le phénomène convergent à chaque fois vers cette période⁸.

Un faisceau de causes a mené le début du siècle à la polygraphie (Piron, 1998). L'étude de la conjoncture littéraire montre une phase de surproduction sur le marché du livre belge aux environs de 1900-1920. Les stratégies commerciales des maisons d'édition ont alors cherché à diversifier les productions en cette période morose. De surcroît, les instances symboliques belges n'ont pas polarisé les genres : tant les prix littéraires que les académies ont échoué dans leurs tâches de consécration. Ces instances n'ont pas véritablement conféré de pouvoir symbolique à une esthétique en particulier, et donc à un genre.

Les deux derniers critères examinés dans cette étude se centrent sur l'expression de la polygraphie tout au long de l'histoire littéraire belge. Ils dessinent ainsi une évolution chronologique du phénomène. Les rapports polygraphes au sein des publications indiquent que les choix de dispersion générique sont relativement étendus et forts pour l'époque 1901-1920. Cependant, ces caractéristiques sont un peu moins marquées en comparaison de la coupe chronologique 1921-1940. Ceci nous amène à dire que la polygraphie a évolué au cours du temps. La dispersion générique et l'exploitation de cette diversité ont peu à peu régressé après 1920, en se traduisant par une certaine mesure qui a débouché sur plus de spécialisation.

Nous pensons également que l'explosion des genres —la polygraphie des vingt premières années du siècle— a mené à leur implosion. Les genres ont d'abord dû intégrer des aspects propres à un même archigenre avant de mêler leurs traits à ceux de formes d'écriture plus éloignées. Nous pensons en particulier au roman poétique. Dès lors, la polygraphie ne s'est plus exprimée par la dispersion, ni par les carrières, mais à l'intérieur même des genres. Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'au début du siècle beaucoup d'écrivains ont publié des ouvrages à genres multiples (roman et théâtre; contes et nouvelles; théâtre, contes et essai; etc.). Cela est l'expression la plus parfaite de la polygraphie telle qu'elle se conçoit à cette époque, et surtout elle préfigure les changements internes auxquels les genres seront soumis par la suite.

⁸ Le même phénomène semble avoir eu lieu en France, quelques vingt années auparavant (Charle, 1979).

Références

- Art A., Blogie J., Brucher R., Fayt R., Prins C., Van De Sande R., sous la direction de Detemmerman J. (1988). *Bibliographie des écrivains français de Belgique (1881-1960)*. Tome V (O-P-Q). Bruxelles, Palais des Académies.
- Bindelle R., editor. (1949). *État présent des lettres françaises de Belgique*, tome I, Dison, Éditions À l' enseigne du plomb qui fond.
- Charle C. (1979). *La crise littéraire à l'époque du naturalisme. Roman, théâtre et politique. Essai d'histoire sociale des groupes et des genres littéraires*. Paris, Presses de l' École Normale Supérieure.
- Charlier G., Hanse J. (sous la direction de). (1958). *Histoire illustrée des lettres française de Belgique*. Bruxelles, La Renaissance du Livre.
- Chopin H.(1986). Libre témoignage sur la situation de Michel Seuphor au XX^e siècle. In Cosson Y. et Briole D., editors. (1986). *Entretiens sur Michel Seuphor (L'Écrivain. L'Artiste. Le Poète), colloque international de l'Université de Nantes (13,14 et 15 mars 1985)*. Paris, Méridiens Klincksieck.
- Culot J.-M. (1958). *Bibliographie des écrivains français de Belgique (1881-1950)*. Tome I-V. Bruxelles, Palais des Académies.
- Culot J.-M., Fayt R., Prins C., Warmoes J., sous la direction de Brucher R. (1966). *Bibliographie des écrivains français de Belgique (1881-1960)*. Tome II (Det-G). Bruxelles, Palais des Académies.
- Estivals R. (1970). Création, consommation et production intellectuelle. In Escarpit R. et al. (1970). *Le Littéraire et le social. Éléments pour une sociologie de la littérature*. Paris, Flammarion.
- Blogie J., Fayt R., Prins C., sous la direction de Brucher R. (1968). *Bibliographie des écrivains français de Belgique (1881-1960)*. Tome III (H-L). Bruxelles, Palais des Académies.
- Blogie J., Fayt R., Prins C., Van De Sande R., sous la direction de Brucher R. (1972). *Bibliographie des écrivains français de Belgique (1881-1960)*, Tome IV (M-N). Bruxelles, Palais des Académies.
- Piron S. (1998). La polygraphie chez les écrivains belges du début du XX^e siècle. In Klinkenberg J.-M. editeur, *L'institution littéraire*. Textyles, Revue des lettres belges de langue française, n° 15, Bruxelles, Éditions Le Cri, pp. 86-101.